



## CDD puis CDI avec salaire divisé par 2

Par **Walcot**, le **13/08/2012** à **08:46**

Bonjour,

Étant en CDD depuis 3 ans dans la même société (contrat CDD de 3 mois en 3 mois), on me propose en CDI avec mon salaire divisé par 2 et de recommencer au bas de l'échelle. Soit de 2600 Euros on me propose de passer à 1400 Euros pour le même nombre d'heures et sur le même type de poste (Ingénieur) que j'avais en CDD.

Ma question est la suivante : Mon employeur a-t-il le droit juridiquement de me proposer un tel type de contrat, quels sont mes recours ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **13/08/2012** à **12:39**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître les motifs qui figurent sur les CDD...

En toute logique, l'employeur doit vous proposer au moins le même salaire...

Par **Walcot**, le **13/08/2012** à **14:51**

Merci pour votre réponse.

Ce sont à chaque fois des CDD de remplacements

Par **P.M.**, le **13/08/2012** à **17:01**

Donc, a priori vous ne pouvez pas demander leur requalification en CDI...